

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de TOUFFREVILLE SUR EU du lundi 26 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 26 Février à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.

*Présents : Messieurs CLEMENT Sébastien, DAGICOUR Denis, DAGICOUR Jean-Jacques, MASSY Jérôme, MERLIN Paul et Mesdames DESHAYES Nathalie, MERLIN Christine, TRIZAC Myrianne
Absents : M.LEBAS Fabien
Pouvoirs : M.LEBAS Fabien donne pouvoir à M. MERLIN Paul*

Secrétaire de séance : M.DAGICOUR Jean-Jacques

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 Décembre 2023

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de conseil du 15 Décembre 2023 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Délibération pour attribution prime de pouvoir d'achat forfaitaire pour les agents de la fonction publique.

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics.

Il explique aux membres du conseil municipal que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1er janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000€ sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

Il appartient au Conseil municipal de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret. Après avoir présenté les rémunérations brutes perçues par les employés concernés, dans la période considérée, aux membres du Conseil, le montant maximum de la prime doit être déterminée.

Monsieur le Maire désigne la catégorie de rémunération brute perçue par les agents concernés qui sont Monsieur **PECQUERY Patrick** et Madame **WATRELOT Fanny**, au

titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. La catégorie et le montant de la prime sont présentés comme suivant :

Inférieure ou égale à 23 700 € : 800 € (dans la limite de 800€)

Le Conseil après en avoir délibéré statue sur l'octroi du montant plafond de la prime dans la catégorie désignée ci-dessus et décide d'attribuer la dite prime comme suit :

- ***Monsieur PECQUERY Patrick, agent à temps complet, 800 €.***
- ***Madame WATRELOT Fanny, agent à temps non complet, 250 €.***

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

IMPLANTATION LIGNE 400 000 VOLTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la future implantation de la ligne électrique de 400 000 volts, proposée par les responsables du réseau RTE. Celle-ci sera implantée, en partant du CNPE de PENLY, sur la droite de celle existante, afin d'éviter un croisement des deux lignes. Les propriétaires de terrains situés sous cette future ligne, possédant des arbres, seront contactés au préalable, afin d'obtenir leur accord pour les éventuels abattages et d'envisager des dédommages.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire propose d'approuver le Plan Local d'urbanisme de la commune, tous les points pour sa réalisation ayant été concrétisés. La Communauté de Communes (CCFT) par délibération du 13/02/2024, l'ayant approuvé, celui-ci sera exécutoire dans un délai d'un mois, après visa de Monsieur le Préfet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Plan Local d'Urbanisme dans son intégrité.

DELIBERATIONS SUR PROJETS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet d'aménagement de voirie par la mise en place de bordures de caniveau AC1, rue du Belvédère, hameau de LITTEVILLE et présente trois devis comparatifs. Le Conseil Municipal accepte ce projet à l'unanimité, choisit l'entreprise POULAIN-MULOT pour un montant de 11 400 € et mandate Mr. Le Maire pour effectuer les demandes de subventions envisageables (Département, DETR, DSIL, FAL...)

D'autre part, il est proposé aux membres du Conseil de réaliser des travaux de déblayage du chemin d'exploitation « VAL PARIS » qui débute rue de la vallée pour se rendre sur le plateau de LITTEVILLE. Celui-ci achemine les eaux pluviales vers le fond de la vallée, dans le centre bourg pour qu'elles s'évacuent dans le cours d'eau « L'YERES ». Le mauvais guidage des eaux provoque des ruissellements occasionnant des coulées de boues, dans la rue de la vallée.

Suite à ces remarques, le conseil accepte ce projet d'aménagement, choisit l'entreprise DECLERC DH pour un montant de 7 570,80€ et mandate Mr. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires afin de réaliser les travaux.

DELIBERATIONS POUR RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS DE CHASSE ET DE PECHÉ SUR LES TERRES COMMUNALES

Mr le Maire fait savoir que les échéances (trois ans), concernant les autorisations de chasse et de pêche sont arrivées à leur terme. Le conseil est donc sollicité pour les proposer, pour la même durée et la même valeur aux habitants intéressés. Après délibération l'ensemble approuve cette proposition et autorise Mr. Le Maire à effectuer les démarches habituelles pour la réalisation des autorisations réglementaires.

PROJET DU DEVENIR DU BATIMENT DE L'EX ECOLE COMMUNALE

Mr le Maire fait savoir, aux membres du Conseil, qu'un habitant est à la recherche d'un local en vue d'y produire de la « NUTRIPOUSSE ». Ce projet innovant peut se réaliser dans le bâtiment de l'ex école communale. Après réflexion et débat, l'équipe municipale accepte cette requête, en la limitant dans le temps, afin de connaître son évolution et d'évaluer l'éventuelle poursuite du projet.

L'ensemble du Conseil est favorable à la concrétisation de ce projet et mandate Mr. Le Maire pour la rédaction d'une convention d'utilisation des locaux (assurances, charges sécurité, registre du commerce...etc), en garantissant des mesures réglementaires. Cette expérience débutera début Avril pour une période d'essai de six mois et se terminera fin Septembre 2024. Un compte rendu régulier sera rédigé, sur le déroulement de cette production afin que les membres du Conseil en soient informés

Questions diverses

Informations :

- La secrétaire de Mairie en poste, actuellement en « Congé Maternité » prolonge son indisponibilité par un congé parental de six mois. Après multiples recherches pour un poste intérimaire, aucun candidat ne s'est porté volontaire...
- Lors du passage du véhicule « Mobil 76 », le 07/02/2024, quatre personnes ont profité de son passage pour obtenir des renseignements dans des domaines divers et variés...
- Une demande de numérotation d'une voie d'accès privée, a été sollicitée par les propriétaires des bâtiments agricoles de l'ex ferme BOUTIN, pour permettre la mise en place d'un compteur EDF. Cette demande réglementaire sera actée par arrêté qui déterminera cette nouvelle adresse (12 rue Maladrerie) pour cette voie d'accès privée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit